

# À Demeure

## Le lire comme un hôte

Patrick Poirier

Derrida lecteur

Volume 38, Number 1-2, 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/008397ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/008397ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (print)

1492-1405 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Poirier, P. (2002). À Demeure : le lire comme un hôte. *Études françaises*, 38 (1-2), 145–164. <https://doi.org/10.7202/008397ar>

Article abstract

Reading is a responsibility that demands the invention of a place of encounter. The reader is primarily a host. It is to this possibility, to this demand that -Demeure. Maurice Blanchot opens itself. It is at least what gives us to think the extremely significant act by which Jacques Derrida, within these pages, integrally reproduces *L'instant de ma mort*. Therein would lie the secret of the archive : Demeure giving itself to be read, not only as a testimony, but also as a commitment to keep the archive as its secret, therefore housing *L'instant de ma mort* as "l'aveu d'un secret demeuré secret". It is a question of friendship as responsibility for what is to come.

# À Demeure. Le lire comme un hôte

PATRICK POIRIER

En un sens énigmatique qui s'éclairera *peut-être* (peut-être, car rien n'est sûr ici, pour des raisons essentielles), la question de l'archive n'est pas, répétons-le, une question du passé. [...] C'est une question d'avenir, la question de l'avenir même, la question d'une réponse, d'une promesse et d'une responsabilité pour demain.

Jacques DERRIDA, *Mal d'Archive*

« Un titre est toujours une promesse<sup>1</sup> », écrit Jacques Derrida, et comme tel, sans doute, il appelle, il donne à penser l'avenir dans l'attente même de sa détermination. Mais à quelle promesse peut alors répondre un titre comme *Demeure. Maurice Blanchot*? Que donne à penser l'intitulé de cette lecture patiente, pas à pas, que consacre Derrida à *L'instant de ma mort*? Quelle en est la promesse? Et que dire du titre lui-même qui, « interminablement indécidable », n'exerçant « son autorité qu'à n'avoir pas lieu<sup>2</sup> » — même en ce lieu par lui ouvert (même à demeure) —, n'en appelle pas moins à la certitude d'une demeure (et donc *sauf*, à ce titre)? Si tout le récit de *L'instant de ma mort* « n'est que la glose, la justification et l'expansion du titre qui parle de lui-même et pour lui-même<sup>3</sup> », que penser dès lors de *Demeure. Maurice*

1. Jacques Derrida, *Mémoires. Pour Paul de Man*, Paris, Galilée, coll. « La philosophie en effet », 1988, p. 116.

2. Jacques Derrida, « Titre à préciser », dans *Parages*, Paris, Galilée, coll. « La philosophie en effet », 1986, p. 244.

3. Jacques Derrida, *Demeure. Maurice Blanchot*, Paris, Galilée, coll. « Incises », 1998, p. 65. Dorénavant désigné par le sigle *D*, suivi du numéro de la page. Il faut peut-être déjà souligner que tout se passe, dans *L'instant de ma mort*, comme « si la demeure — sa

Blanchot ? Que dit ce titre si ce n'est la promesse d'une invitation ? Que promet-il déjà (et à qui) si ce n'est aussi, entre autres, l'hospitalité, une certaine hospitalité ?

Or il faut rappeler que ce texte aura connu plus d'un intitulé. Ce n'est pas sans importance. Pas d'archive, pas « d'archivage sans titre<sup>4</sup> », rappelle Derrida, c'est-à-dire aussi : pas d'archivage sans *un* titre, sans la singularité d'une certaine signature, sans un nom, « sans principe archontique de légitimation, sans loi » (MA, 66). D'abord annoncé sous le titre « provisoire et improvisé » (D, 9) de « Fiction et témoignage », le texte de cette conférence prononcée le 24 juillet 1995 sera publié en 1996 sous le titre de « Demeure. Fiction et témoignage », dans les actes du colloque *Passions de la littérature. Avec Jacques Derrida*<sup>5</sup>. Le texte paraîtra à nouveau chez Galilée en 1998, accompagné d'un « Prière d'insérer » et d'un « Post-scriptum », mais cette fois sous le titre de *Demeure. Maurice Blanchot*, comme si l'intitulé trouvait là, peut-être, avec ce nom, son nom, sa loi (la loi de la maison) et sa promesse. Ces dates, on le verra, ne sont pas sans intérêt : elles s'inscrivent dans une problématique de datation<sup>6</sup> que soulèvent — et à laquelle participent — le livre de Derrida comme celui de Maurice Blanchot. Car c'est ce nom — qui est aussi celui de l'infinie réserve de la littérature — qui aura signé, avec Derrida, avant Derrida, le récit énigmatique de cette *Demeure*, c'est-à-dire aussi son secret, ce qui vient au lieu du secret, à savoir *L'instant de ma mort*. Avec Derrida, avant Derrida, comme si ce dernier venait ici contresigner le récit de Blanchot<sup>7</sup>, si ce n'est, peut-être, le « consigner » (MA, 14).

demeurance — était le vrai personnage central, en même temps que la scène, le lieu et l'avoir-lieu du récit. Tout ce qui arrive, à l'instant, arrive à cause et à proximité du Château, arrive sans arriver au Château, à la demeure où demeure celui qui fut « empêché de mourir par la mort même » (D, 101). J'y reviendrai.

4. Jacques Derrida, *Mal d'Archive*, Paris, Galilée, coll. « Incises », 1995, p. 66. Dorénavant désigné par le sigle MA, suivi du numéro de la page.

5. Jacques Derrida, « Demeure. Fiction et témoignage », dans Michel Lisse (dir.), *Passions de la littérature. Avec Jacques Derrida*, Paris, Galilée, coll. « La philosophie en effet », 1996, p. 13-73. « Fiction et témoignage » : c'est déjà l'écho mineur de *Dichtung und Wahrheit*, comme le rappelle Derrida, écho ou leitmotiv qui, tout au long de ce livre, aura marqué avec insistance « une fatale et double impossibilité : impossibilité de décider mais impossibilité de demeurer dans l'indécidable » (D, 10-11).

6. Problématique qui n'est pas étrangère à celle de la signature, une date étant aussi, comme le rappelle Derrida, « l'événement d'une signature » (D, 16).

7. Plus d'une signature, donc, à plus d'un titre, pour plus d'un titre. Ce qui n'est pas sans soulever certaines interrogations, particulièrement en regard des questions de l'autobiographie et du témoignage qui sont ici au secret de cette demeure. Car Derrida n'est pas seulement « l'hostobiographe » (D, 52) de son hôte : quoi qu'il en dise pour nous « rasureur », il n'est pas seulement question de l'autobiographie « d'un autre » (D, 12) en ces pages ; tout témoignage étant toujours essentiellement autobiographique, le sien n'y échappe pas.

Et c'est ne rien dire encore de l'archive — et du secret, encore. Car de *L'instant de ma mort*, il serait plus juste de dire que ce récit vient à *Demeure*, non pas tant comme son secret, mais bien davantage comme son archive. L'archive : au lieu du secret. Du « secret lui-même », précise en effet Derrida, « il ne peut pas y avoir d'archive, par définition. Le secret, c'est la cendre même de l'archive, le lieu où il n'y a même plus de sens à dire "la cendre même" ou "à même la cendre" » (MA, 154). En revanche, s'il n'y a pas d'archive du secret, ce n'est pas dire que, de l'archive elle-même, il ne saurait y avoir de secret. Ce serait là, en somme, le secret de l'archive : *Demeure*. Maurice Blanchot se donnant non seulement à lire comme un témoignage — l'expérience testimoniale étant cette fois celle de Derrida —, mais également comme un engagement à garder, à sauvegarder l'archive comme son secret, hébergeant dès lors en ses pages (et comme sous les gardes du livre), *L'instant de ma mort* comme « l'aveu d'un secret demeuré secret » (D, 33). Il y va de l'amitié comme d'une responsabilité pour l'avenir.

★

On aura compris qu'en liant ainsi *L'instant de ma mort* aux problématiques de l'archive et du secret, je fais ici référence, après Christophe Bident et Ginette Michaud<sup>8</sup>, au geste extrêmement significatif par lequel Jacques Derrida en vient à citer et à reproduire intégralement le récit de *L'instant de ma mort* au sein de *Demeure*. Son commentaire, comme il ne manque d'ailleurs pas de le signaler, tente en effet de « suivre mot à mot » (D, 67) le récit de Blanchot. Or le « suivre mot à mot », n'est-ce pas déjà faire signe vers cette autre image qui pourrait tenir lieu de métaphore de la lecture critique, image que déploie Derrida quelques pages plus loin ? Comme le narrateur de *L'instant de ma mort* qui se fait « l'ombre de cet homme d'un autre âge » (D, 73), n'est-ce pas déjà le suivre « à chaque instant, pas à pas [...], pour témoigner de ce qui lui arrive ou n'arrive pas » (D, 73) ? C'est dire que cette lecture mot à mot, pas à pas d'un récit hanté par les questions du témoignage et du secret, fait preuve d'une performativité à laquelle Derrida, certes, nous aura déjà habitués, mais qui chaque fois ne cesse d'étonner. « Il y a là un

8. Voir Christophe Bident, *Maurice Blanchot — partenaire invisible* (Seyssel, Champ Vallon, 1998, p. 582, n. 1) et plus particulièrement l'article de Ginette Michaud, « Impossible autobiographie » (*Spirale*, « Maurice Blanchot : la discrétion de l'écriture », n° 169, novembre-décembre 1999, p. 12-13), dont je m'inspire ici largement.

génie du témoin », écrit-il à propos de Blanchot — mais on pourrait en dire de même de la lecture de Derrida, ici —, « qui nous rappelle que l'acte testimonial est poétique ou n'est pas, dès lors qu'il doit inventer sa langue et se former dans un performatif incommensurable » (*D*, 109).

Il ne s'agit pas, évidemment, de multiplier les passages à la première personne du singulier dans lesquels Derrida affirme « attester » ou « témoigner ». Ces expressions scandent régulièrement son commentaire, mais elles ne rendent pas suffisamment compte de la stratégie ici déployée par le philosophe et ne prennent pas toute la mesure de l'expérience testimoniale dont l'écriture de *Demeure* est l'épreuve. Que Derrida témoigne en parlant du témoignage, voilà qui n'a rien pour surprendre, après tout. Là, sans doute, n'est pas le « génie » de son témoignage. Il se situe peut-être avant tout dans la contresignature de *L'instant de ma mort* — si ce n'est dans l'économie tout entière de cet essai —, dans la mesure où, se faisant ainsi le témoin de Maurice Blanchot, Derrida attesterait, voire même « certifierait », d'une certaine façon, l'« authenticité » (entre *Dichtung und Wahrheit*) de ce récit. Il faut toujours un témoin au testateur, c'est-à-dire à celui qui rédige et signe son testament. Et nul doute que *L'instant de ma mort* figure ici comme l'œuvre testamentaire de Maurice Blanchot, puisqu'il s'agit, *pour l'heure*, de la dernière œuvre de l'écrivain.

Mais il y a plus, et plus important pour la lecture qui m'intéresse, dans la mesure où un testament dit « littéraire » est aussi censé représenter la plus haute expression de la pensée et de l'art d'un écrivain. Or il faut souligner à quel point la lecture de Derrida fait de *L'instant de ma mort*, ou du moins du témoignage qui s'y donne à lire, « la matrice logique et textuelle de tout le corpus » (*D*, 120).

Chaque phrase de ce texte nous livre ici, ne disons pas une clef [même si cette image reste pour le moins significative dans un ouvrage qui porte le titre de *Demeure*], mais au moins une prescription de lecture pour tout l'œuvre de Blanchot, comme si « l'expérience inéprouvée » de l'événement qu'il est en train de raconter avait d'avance donné sa loi, sa grammaire et son destin à tout ce qu'il a écrit depuis. (*D*, 90)

En somme, écrit-il, même s'il est « absolument nouveau, inédit, singulier et bouleversant, ce dernier récit marque aussi la répétition de ce qui aura toujours été dit dans les textes antérieurs de Blanchot, les redonnant à lire » (*D*, 61). Dans la mesure où ce testament — ces « mémoires de la mort » (*MA*, 25) — se trouve « archivé » dans les pages mêmes de *Demeure*, on devine donc la lourdeur de la responsabilité qui incombe au témoin, qu'il soit ici hôte, exécuteur testamentaire ou tout

simplement héritier, surtout quand ce testament littéraire se veut aussi politique. Derrida ne s'y trompe pas :

Il est évident que Blanchot publie cela, je n'ose pas dire à la fin de sa vie, puisqu'il nous décrit l'instance de sa mort depuis le moment où il fut cet homme jeune encore. Mais il le publie très tard dans sa vie. Ce sursis dure depuis cinquante ans, sa lettre le dit. Mais à un moment où, comme tous ses textes et toutes ses lettres, son témoignage et son attestation sont plus que jamais testamentaires, on peut toujours le soupçonner de rendre public ce témoignage dans un espace politique où se multiplient depuis un certain temps, nous le savons, les accusations et même les verdicts au sujet de son passé politique. (*D*, 68)

S'il faudra bientôt revenir sur ce « passé politique » qui n'est pas étranger au geste par lequel (et pour lequel) Derrida abritera *L'instant de ma mort* au sein de *Demeure* (lui offrant en somme l'hospitalité de sa lecture), il faut encore, pour l'instant, insister sur cette « contre-signature » par laquelle Derrida, tout à la fois témoin et exécuteur testamentaire, se porte « garant » de cette œuvre. Car il y a quelque danger à parler ainsi d'« authenticité » à propos de *L'instant de ma mort*, dans la mesure où la lecture que propose Derrida de ce récit s'applique elle-même à demeurer sur la limite indécidable, « perverse » (*D*, 93) dira-t-il, entre fiction et témoignage, vérité et mensonge, catégories et concepts que déstabilise et inquiète l'œuvre de Blanchot. Derrida rappelle d'ailleurs — et tout, dans *Demeure*, semble nous ramener à cette assertion — que « la possibilité de la fiction littéraire hante, comme sa propre possibilité, le témoignage dit véracé, responsable, sérieux, réel. Cette hantise est peut-être la passion même, le lieu passionnel de l'écriture littéraire, comme projet de tout dire — et partout où elle est auto-biographique, c'est-à-dire partout, et partout autobio-thanatographique » (*D*, 94).

On s'étonne, dès lors, que Derrida entame sa lecture de *L'instant de ma mort* en faisant appel à une lettre de Blanchot (geste inédit qu'il pose au risque d'« être violent » à son égard, dira-t-il) et dont l'extrait cité évoque « l'anniversaire » de « l'expérience inédite » de ce récit :

« 20 juillet. Il y a cinquante ans, je connus le bonheur d'être presque fusillé. »

Comme cette phrase, cette lettre n'appartient pas à ce qu'on appelle la littérature. Elle témoigne, comme j'en témoigne ici, dans un espace supposé étranger à la fiction en général et à l'institution littéraire en particulier. Mais elle dit la même chose. En tout cas elle témoigne de la réalité de l'événement même qui semble former le référent de ce récit littéraire intitulé *L'instant de ma mort*, et publié au titre de la fiction littéraire. (*D*, 64-65)

Poussant « jusqu'au bout » la logique que déploie Derrida dans ce livre, Ginette Michaud suggère qu'il aurait en quelque sorte cédé ici « à la tentation de se servir de la lettre comme document, comme archive, voire comme preuve matérielle venant d'une part attester de l'extérieur la réalité de l'événement survenu, d'autre part confirmer le statut de fiction de *L'instant de ma mort*<sup>9</sup> », comme si, confronté à cette « fatale et double impossibilité : impossibilité de décider mais impossibilité de demeurer dans l'indécidable » (*D*, 10-11), Derrida tranchait finalement entre *Dichtung und Wahrheit*, « contresignant », « endossant » dès lors cette lettre qui semble métonymiser tout le récit de Blanchot.

Pourtant, comme ne manque pas de s'interroger René Major, qui a consacré de très belles pages à *L'instant de ma mort*, ce « fragment de lettre, comme la lettre tout entière, échappe-t-il de façon certaine au régime de la littérature qui peut faire passer pour historiquement réel un événement fictif<sup>10</sup> ? » Ce n'est pas si sûr, en effet, et il n'est pas dit que Derrida, au bout du compte, ne demeure pas dans l'« indécidable ». Comme le remarque Major, on « sait que la correspondance d'un auteur peut être revendiquée, généralement par les héritiers, comme faisant partie de l'œuvre<sup>11</sup> ». Or rien, *a priori*, n'indique que Derrida considère cette lettre comme « faisant partie de l'œuvre », à moins de lire autrement, à moins d'entendre autrement sa conclusion à ce sujet : « Comme cette phrase, cette lettre n'appartient pas à ce qu'on appelle la littérature » (*D*, 64). Certes, mais voilà, « ce qu'on appelle la littérature », ce qu'on entend, en général, sous ce nom, ne correspond justement pas à ce que *lui*, Derrida, appelle la « littérature ». Il poursuit d'ailleurs en précisant que cette lettre « témoigne, comme [il] en témoigne ici, dans un espace *supposé étranger* à la fiction *en général* et à l'institution littéraire *en particulier*. Mais elle dit la même chose » (*D*, 65 ; je souligne). N'est-ce pas déjà inquiéter ce qu'il faut normalement entendre par témoignage, par fiction et par littérature ? Quand on sait à quel point l'œuvre de Blanchot invite, si elle n'oblige, à repenser *l'espace littéraire*, quand on sait comment elle remet en question l'espace de la fiction *en général* et celui de l'institution littéraire *en particulier*, force est d'admettre que Derrida laisse entendre plus qu'il n'y paraît.

9. Ginette Michaud, art. cité, p. 13.

10. René Major, *Au commencement — La vie la mort*, Paris, Galilée, coll. « Incises », 1999, p. 16.

11. *Ibid.*

René Major, pourtant, va plus loin et il faut, me semble-t-il, tenir compte de ce qu'il nous donne ici à penser lorsqu'il suggère que

rien ne peut empêcher un auteur de considérer d'emblée que sa correspondance se situe dans l'espace de la fiction, ne serait-ce que pour donner encore plus de poids à la vérité que cet espace met en œuvre. On peut imaginer tous les calculs qui pourraient être faits à cette fin, ou tous les calculs qui peuvent être prêtés à l'auteur d'une telle correspondance. Les esprits soupçonneux, ou chagrins, ne manquent pas. Ils pourraient même aller jusqu'à soupçonner Derrida de fictionner ce témoignage supposé non littéraire — avec ou sans la complicité de l'auteur — pour attester la participation de Blanchot à la Résistance et, du même coup, étayer de manière paradoxale la thèse de son essai selon laquelle un témoignage non littéraire n'est pas plus une preuve qu'un témoignage dans la forme d'une fiction littéraire<sup>12</sup>.

Cette possibilité demeure, me semble-t-il, et Derrida lui-même ne s'y trompe pas, puisqu'il évoque lui aussi la possibilité de ce calcul (à propos du récit) : « le soupçon pourrait être porté contre lui d'abuser d'une fiction » (*D*, 68-69), écrit-il.

On peut toujours mettre en cause la pureté de ce témoignage et y pressentir un calcul. Je suis persuadé que le calcul n'est pas simplement absent. Comment pourrait-il l'être ? Et au nom de quoi voudrait-on exiger qu'il soit absent, s'acharnant ainsi à le priver de toute justification ou explication de soi ? Il n'est donc probablement pas injustifié, mais il y a ce calcul et nous devons le prendre en compte dans notre lecture. (*D*, 69)

S'il semble donc ne tenir compte de la possibilité de ce calcul qu'en ce qui concerne *L'instant de ma mort*, il faut pourtant rappeler que Derrida, immédiatement auparavant, ne manquait pas de souligner que, « comme tous ses textes et toutes ses lettres, son témoignage et son attestation sont plus que jamais testamentaires » (*D*, 68 ; je souligne). Comment, dès lors, refuser à ces textes et à ces lettres la possibilité du calcul ? Qu'est-ce, en somme, qu'un testament, s'il n'implique pas justement l'idée d'une division, le « calcul » d'un legs à laisser en héritage, le « partage » qui règle les parts d'une succession ? Que serait un testament sans un tel calcul, quel testament pourrait faire l'économie de ce calcul (même dans le cas d'un héritier unique) ?

C'est dire combien précaire demeure le statut de cette lettre. En fait, comme le récit qu'elle métonymise (à plus d'un titre semble-t-il), cette lettre « soulève elle aussi bien des questions quant à la fonction de

12. *Ibid.* Voir aussi, sur cette question, René Major, « Qu'est-ce qui vous arrive ? (de l'événement psychique) », à paraître dans les *Cahiers de la Villa Gillet*, Lyon, 2002.



témoignage, de la vérité, de la réalité historique<sup>13</sup>». Suivant en cela l'essai biographique de Christophe Bident, Ginette Michaud remarque en effet que la date d'anniversaire du 20 juillet, supposée «référencier de manière sûre une certaine réalité historique<sup>14</sup>», aura dans les faits induit Derrida en erreur : l'événement de la quasi-exécution, selon Bident, ayant vraisemblablement eu lieu, non en juillet, mais en juin 1944. Erreur, (mauvais) calcul ou lapsus, un fait demeure :

[...] il y a du témoignage non littéraire dans le récit, la fiction est déjà à l'œuvre dans la lettre privée. Et, en un sens, on pourrait même dire que le faux, l'« erreur », le « lapsus » deviennent paradoxalement garants de l'authenticité de l'événement, témoignant encore par ce déplacement mnésique de l'impact du trauma, cinquante ans plus tard. Une vérité se fait jour dans ce *fictionnement*, qui ne relève plus seulement de la réalité historique, mais qui renvoie à une autre réalité, psychique, du souvenir et de la mémoire<sup>15</sup>.

Il faudrait consacrer toute une lecture aux questions que soulève la problématique de la datation en ces pages, tant dans le récit de Blanchot que dans la lecture qu'en propose Derrida. Car ces dates, loin de référencier de « manière sûre » la réalité historique, inquiètent au contraire toute certitude à cet égard. On notera, par exemple, que le « 22 septembre 1994, jour symbolique et probablement presque réel de l'impression de *L'instant de ma mort*, récit de la mise en joue de Quain<sup>16</sup> », Maurice Blanchot fête ses quatre-vingt-sept ans. S'agit-il d'un clin d'œil de l'auteur (ou de l'éditeur) ? Sans doute. En revanche, et pour une raison qui relève selon toute vraisemblance de l'erreur ou de la coquille typographique (mais est-ce si sûr, là encore ?), Derrida, tout en s'acquittant de droits éditoriaux dans une note de bas de page, lui qui pourtant insiste sur le cinquantième anniversaire de cette quasi-exécution, aura inscrit la date de « 1974 » comme étant l'année de publication de *L'instant de ma mort* chez Fata Morgana (*D*, 67, n. 1). Plus significative peut-être, cette autre « erreur » dans le récit de Blanchot, qui ne manquera pas d'alimenter la lecture de Derrida :

Sur la façade [de la demeure du narrateur] était inscrite, comme un souvenir indestructible, la date de 1807 [l'auteur, faut-il le préciser, est né en 1907]. Était-il [le lieutenant allemand] assez cultivé pour savoir que c'était l'année fameuse de Iéna, lorsque Napoléon, sur son petit cheval gris, passait

13. Ginette Michaud, art. cité, p. 13.

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*

16. Christophe Bident, *Maurice Blanchot — partenaire invisible*, op. cit., p. 581.

sous les fenêtres de Hegel qui reconnut en lui « l'âme du monde », ainsi qu'il l'écrivit à un ami ? Mensonge et vérité, car, comme Hegel l'écrivit à un autre ami, les Français pillèrent et saccagèrent sa demeure. Mais Hegel savait distinguer l'empirique et l'essentiel<sup>17</sup>.

Il y aurait beaucoup à dire, évidemment, quant à ce « souvenir indestructible », considérant, d'une part, que c'est bien la date de 1809 qui apparaît sur la façade de la demeure de Quain et ensuite, comme le remarque Derrida, que c'est « le lundi 13 octobre 1806 que Iéna fut occupé par les Français » (*D*, 109). C'est dire, encore une fois, si besoin était, que ce « souvenir indestructible » marque aussi « la différence entre fiction et témoignage » (*D*, 109). En ce sens, comment ne pas rappeler ici que l'« archive travaille toujours et *a priori* contre elle-même » : « à même ce qui permet et conditionne l'archivation, nous ne trouverons jamais rien d'autre que ce qui expose à la destruction, et en vérité menace de destruction, introduisant *a priori* l'oubli et l'archivolithique au cœur du monument » (*MA*, 26-27).

J'aurai à revenir sur la question de l'archive, mais il me semble important, à la lecture de ce dernier passage de *L'instant de ma mort*, de faire retour sur la question de la lettre, ne serait-ce que pour souligner, au passage, que Blanchot inscrit lui-même l'espace épistolaire — « supposé étranger à la fiction » — entre « mensonge et vérité ». Derrida, qui a cité la lettre de son ami, l'aura noté : « il y a toujours [écrit-il à la suite de ce passage, directement intercalé entre crochets dans le corps du récit], plus d'une vérité parce qu'il y a plusieurs amis ; Hegel a eu plus d'un ami, et il ne témoignait pas de la même chose auprès de chacun. [...] Hegel disait ceci à celui-ci et cela à celui-là sur la vérité historique de ce qui se passait ; et la différence, ce n'est pas rien, vous allez voir » (*D*, 111). Ce n'est pas rien, c'est le moins qu'on puisse dire en effet, puisque Derrida prend la peine de souligner que les « Français pillèrent et saccagèrent sa demeure » (*D*, 111). « Mais Hegel savait distinguer l'empirique et l'essentiel<sup>18</sup> », poursuit Blanchot ; distinction importante, elle-même essentielle, et à laquelle il faudrait consacrer une analyse minutieuse, ne serait-ce qu'en regard du témoignage, certes, mais aussi du don, de ce que l'on abandonne ou confie à l'amitié. Comme le remarque Derrida, « Il y a des amis à qui l'on abandonne l'empirique et des amis à qui l'on confie l'essentiel. C'est ça aussi, l'amitié » (*D*, 112). C'est dire l'ampleur de la lecture qu'il faudrait consacrer à tout ce qui relève de la « lettre », de

17. Maurice Blanchot, *L'instant de ma mort*, Montpellier, Fata Morgana, 1994, p. 14-15.

18. *Ibid.*, p. 15.

l'échange épistolaire et de la destination (de ce qui arrive à demeure, à la demeure) en ces pages<sup>19</sup>.

En somme — et c'est, me semble-t-il, ce qu'il faut peut-être avant tout retenir de cette lettre, de ce dont témoigne cette lettre dans l'économie de la lecture que propose Derrida de *L'instant de ma mort* —, force est d'admettre que « quelque chose traverse des deux bords à la fois », entre fiction et témoignage, vérité et mensonge, *Dichtung und Wahrheit*, comme si la logique même de *L'instant de ma mort*, comme si l'« événementialité si singulière » de ce récit avait en quelque sorte affecté « le commentaire, à son insu même<sup>20</sup> ».

★

La tentation est grande, à la lecture du commentaire de Derrida, de voir dans cet essai remarquable, qui s'applique donc à suivre « mot à mot », « pas à pas » le texte de Blanchot, non pas le symptôme d'une certaine *mimesis* (qui résulterait de la « fascination » que les textes de Blanchot, dit-on, exerceraient sur ses lecteurs), mais bien plutôt, et plus précisément, cette « invention de la langue », ce « performatif incommensurable » par lequel l'acte testimonial de sa lecture, accueillant, s'ouvrant à l'œuvre de Blanchot pour la commenter — « Un acte d'hospitalité, écrit Derrida, ne peut être que poétique<sup>21</sup> » —, se donnerait également à lire comme son propre commentaire : mise en abyme vertigineuse jouant la scène de l'écriture de ce récit, redoublant (parfois même « à son insu ») son événementialité pourtant singulière, répétant l'œuvre (littéralement ici) pour saisir en elle, pour y « entendre », écrit Blanchot, « la répétition qui la fonde comme œuvre unique<sup>22</sup> ».

Aussi, s'il fallait à nouveau évoquer le « génie » du témoignage de Derrida, il faudrait pouvoir citer tout ce que Blanchot dit de la parole de commentaire, particulièrement dans le texte intitulé « Le pont de bois », texte essentiel qu'il consacre, entre autres, au *Château de Kafka* ; il faudrait s'attacher à montrer comment, là aussi, Derrida rend témoi-

19. Derrida cite non seulement certaines des lettres de Hegel auxquelles Blanchot fait référence (les lettres à Niethammer des 13, 18 et 22 octobre 1806), mais il cite également des lettres de Goethe et de Walter Benjamin, lettres dans lesquelles il est question tantôt du salut de leur demeure, tantôt du « salut de la trace », « du manuscrit à sauver » (*D*, 109-111). J'y reviens sous peu.

20. Ginette Michaud, art. cité, p. 13.

21. Anne Dufourmantelle invite Jacques Derrida à répondre, *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Lévy, 1997, p. 10.

22. Maurice Blanchot, « Le pont de bois », dans *De Kafka à Kafka*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1981, p. 187.

gnage de la pensée de la lecture qui s'y donne à lire, répétant, dans une certaine mesure, la réflexion qu'articule Blanchot au sujet du *Château* de Kafka. Car si les ombres de Goethe et de Hegel se profilent autour de cette demeure, autour du Château de *L'instant de ma mort*, si leurs fantômes hantent avec plus d'insistance le commentaire de Derrida (sa *Demeure*), le spectre de Kafka — qui « demeure [...] toujours près de Blanchot, nous le savons » (*D*, 71) — me semble avoir une importance autrement significative à la lecture du « Pont de bois<sup>23</sup> ». Tout se passe en effet comme si le commentaire de Derrida redoublait celui de Blanchot, palimpseste où se télescoperaient non seulement le Château de *L'instant de ma mort* et *Le château* de Kafka, mais les palimpsestes que deviennent cette demeure et ce livre dans les lectures qu'en proposent respectivement Derrida et Blanchot.

« Il importe au plus haut point qu'il s'agisse ici d'un château », écrit en effet Derrida, « plus précisément de ce qui porte le nom de Château, de ce dont on dit, dans la société : c'est le Château » (*D*, 71). Non seulement « à cause de la noblesse monumentale de la notation, de la référence à tous les châteaux du monde, en particulier à celui de Kafka, mais aussi parce que ce château est une instance, une figure socio-politique qui va jouer un rôle dans le déroulement et dans l'interprétation macro-historique, idéologico-politique et socio-juridique de la chose testimoniale » (*D*, 108). Et la suite importe : d'abord, parce que la lecture de Derrida rejoindra ici la parole de commentaire de Blanchot<sup>24</sup> ;

23. On relira tout ce qui se dit en ces pages à propos du commentaire, du secret et de la littérature, mais également du *Château* de Kafka, dont la lecture de Blanchot semble avoir depuis toujours hanté l'écriture de *L'instant de ma mort*, comme si Kafka, comme si *Le château* déjà témoignait de l'« expérience inéprouvée » d'une « scène primitive » qui se répercutera dans l'œuvre de Blanchot et dont *L'instant de ma mort* porte le « témoignage secret », l'« aveu d'un secret demeuré secret » (*D*, 33). Cette « scène primitive », commentée dans *L'écriture du désastre*, met en scène un enfant face au ciel « soudain ouvert, noir absolument et vide absolument » (Maurice Blanchot, *L'écriture du désastre*, Paris, Gallimard, 1980, p. 117). Si le personnage de Kafka n'« éprouve » pas la même « allégresse souveraine ? » que celle du jeune homme de *L'instant de ma mort*, il n'en demeure pas moins cette image de K. rompant avec « sa propre familiarité, comme tiré en avant vers ces lieux pourtant sans attrait par une exigence dont il ne peut rendre raison. Sous cette perspective, écrit Blanchot, on serait presque tenté de dire que tout le sens du livre est déjà porté par le premier paragraphe, porté par le pont de bois qui conduit de la grand-route au village et sur lequel "K. demeura longtemps, les regards levés vers l'apparence vide" » (Maurice Blanchot, « Le pont de bois », dans *De Kafka à Kafka*, op. cit., p. 197 ; je souligne).

24. Du *Château* de Kafka, Blanchot affirme en effet qu'« il n'est plus seulement l'ouvrage unique d'un écrivain solitaire, mais comme un palimpseste où peuvent se lire, juxtaposées, enchevêtrées, parfois distinctes, toutes les versions d'une aventure millénaire, somme donc et résumé de la Bibliothèque Universelle » (Maurice Blanchot, « Le pont de bois », dans *De Kafka à Kafka*, op. cit., p. 191).

ensuite, parce que cette lecture, déjà, invente sa langue et se met elle-même en scène, la figure du château (de la demeure et de *Demeure*, donc), jouant en somme le même rôle dans l'interprétation qu'il me semble devoir faire du témoignage de Derrida.

Quelques phrases rassemblent tout ce que ce château ou cette référence au château mobilise de mémoire historique, de coïncidences, de croisements, d'anniversaires, de surimpressions hypermnésiques. *Ce Château devient un palimpseste de toute l'histoire de l'Europe. Cette demeure héberge l'archive essentielle de la modernité.* Dans l'économie géniale et généalogique d'un récit elliptique qui n'occupe pas plus de place qu'une missive<sup>25</sup>, dans la brièveté absolue d'un événement qui n'est pour ainsi dire pas arrivé, dans ce qui est arrivé sans arriver, toute la mémoire de la modernité européenne vient se métonymiser. Il y a là un génie du témoin qui nous rappelle que l'acte testimonial est poétique ou n'est pas, dès lors qu'il doit inventer sa langue et se former dans un performatif incommensurable. (*D*, 108-109 ; je souligne)

On ne saurait mieux dire, en effet, tant il est vrai que le « génie » de ce témoignage est à demeure, dans cet acte testimonial (qui est tout aussi bien un acte d'hospitalité) par lequel le récit de Blanchot aura été assigné à *Demeure*, n'étant dès lors conservé, gardé et classé « au titre de l'archive » — cette « archive essentielle de la modernité » —, qu'en vertu de cette « topologie privilégiée » (*MA*, 13). C'est « dans cette *domiciliation* », écrit Derrida, « dans cette assignation à demeure, que les archives ont lieu » (*MA*, 13).

Cela n'est pas sans conséquences, dans la mesure où l'avoir-lieu d'une telle archive vient en inquiéter le concept même. Si le « principe archontique de l'archive est aussi un principe de consignation, c'est-à-dire de rassemblement » (*MA*, 14), il ne fait aucun doute que *L'instant de ma mort* en menace la possibilité ; la lecture de Derrida, aux prises avec l'hétérogénéité de ce récit, avec son secret — ce « secret que l'on ne peut même pas garder » (*D*, 33) —, nous en aura toujours convaincus. Pourquoi, dès lors, persister à faire de ce récit l'archive qu'hébergerait *Demeure* ? C'est qu'une « messianicité spectrale travaille le concept d'archive et le lie », comme ce récit, comme la lecture qui nous en est proposée, « à une expérience très singulière de la promesse » (*MA*, 60). Comme si *Demeure*. *Maurice Blanchot* en appelait déjà, à ce titre et au titre de cette promesse, à l'hospitalité, à une certaine demeurance, à

25. Cette lettre parvient-elle à destination, arrive-t-elle à *Demeure* ? Qu'arrive-t-il, ici, à demeure, à cette demeure ? Ce récit-missive fulgurant aura-t-il trouvé son destinataire ? Faut-il rappeler, à nouveau, qu'« Il y a des amis à qui l'on abandonne l'empirique et des amis à qui l'on confie l'essentiel » (*D*, 112) ?

« l'attente sans horizon d'attente<sup>26</sup> », à la garde patiente, à la sauvegarde, au salut. C'est ce qu'attesterait ici *Demeure*, assurant ainsi le salut d'une trace et comme l'impossible sauvegarde d'un manuscrit disparu sans laisser de reste. Car il faut préciser qu'à la différence de la demeure, sauvée « parce qu'elle a été prise pour un Château appartenant à la race des Seigneurs » (*D*, 115), à la différence du témoin-narrateur-auteur, sauvé par cette injustice sans nom — « Tout brûlait, écrit Blanchot, sauf le Château. Les Seigneurs avaient été épargnés<sup>27</sup> » —, un manuscrit aura disparu dans ce récit qui relève d'une « passion non rédemptrice » (*D*, 117).

Rien n'en demeure, écrit Derrida. À moins qu'on ne puisse dire : sans autre reste que *L'instant de ma mort* [...], son dernier témoin, un substitut supplémentaire qui, à rappeler sa disparition, le remplace, mais sans le remplacer. La perte absolue, la perte sans salut, et sans répétition, aurait été celle d'un écrit. Dont on ne peut que témoigner, mais au-delà de toute attestation présente. (*D*, 136)

Ce serait là l'énigme de *L'instant de ma mort*, son secret, ce dont « il ne peut y avoir d'archive », sa « cendre même » (*MA*, 154). *Demeure* ne peut qu'en témoigner, « là où rien n'en témoigne plus » (*D*, 135), sauf *L'instant de ma mort*, sauf, à *Demeure*.

\*

C'est du moins ce dont témoigne, pour moi, ce geste d'hospitalité, cet acte testimonial qui, s'il n'est pas immédiatement poétique (mais cela reste à voir), est à tout le moins politique et engagé, à plus d'un titre, une responsabilité devant l'avenir. « Ce geste inhabituel », comme le remarque Ginette Michaud, aurait été « motivé ici par le contexte particulier des circonstances éditoriales fâcheuses qui ont surgi après la parution de *L'instant de ma mort* en 1994 chez Fata Morgana. Blanchot avait en effet tenté, mais en vain, de retirer ce texte (et avec lui tous ses livres), après qu'une grave dissension se fût déclarée avec son éditeur Bruno Roy<sup>28</sup> ».

Mais en fait, là encore, « rien n'est sûr ici » et il n'est pas certain que la « domiciliation » de *L'instant de ma mort* au sein de *Demeure* ait été à

26. Jacques Derrida, *Spectres de Marx. L'État de la dette, le travail du deuil et la nouvelle Internationale*, Paris, Galilée, coll. « La philosophie en effet », 1993, p. 266.

27. Maurice Blanchot, *L'instant de ma mort*, *op. cit.*, p. 15.

28. Ginette Michaud, art. cité, p. 12. L'auteure poursuit : « La citation *in extenso* apparaît dès lors comme un geste concret d'amitié de la part de Derrida qui, en faisant ainsi secrètement, discrètement "passer" le texte de Blanchot chez Galilée, l'abrite en quelque sorte au sein de *Demeure*, lui offrant avec cet accompagnement critique une hospitalité toute matérielle qui le libère des contraintes contractuelles qui pesaient sur lui. »

proprement parler « motivée » par cette dissension. Le geste de Derrida n'en perdra pas pour autant sa portée et Maurice Blanchot, comme le rapporte Christophe Bident, « remerciera son ami pour l'avoir, en quelque sorte, "fait passer" chez Galilée<sup>29</sup> ». Mais il faut rappeler les circonstances de cette affaire.

Ainsi, comme le précise Christophe Bident, « à la fin de l'été 1996, Blanchot apprend que son éditeur depuis treize ans, Bruno Roy, à qui il a alors donné six livres, vient de publier un ouvrage d'Alain de Benoist, théoricien d'extrême-droite, directeur de la revue *Krisis*, animateur du GRECE (Groupement de Recherches et d'Études sur la Civilisation Européenne), proche du Front National<sup>30</sup> ». Le GRECE, qui dénonce la démocratie, faut-il le préciser, cherche à défendre l'héritage indo-européen en se refusant à tout métissage. La réaction, selon Bident, aurait été immédiate : Blanchot aurait en effet averti ses proches et amis qu'il retirait ses livres de Fata Morgana. Roger Laporte, Louis-René des Forêts et d'autres l'imiteront bientôt. Le « biographe » de Blanchot, par contre, ne précise pas la date à laquelle Blanchot aurait ainsi réagi, à moins qu'il ne se réfère à la lettre que Blanchot fit alors parvenir à son éditeur, lettre que Maurice Nadeau, à la demande de son ami, publiera dans les pages de *La Quinzaine littéraire* :

Lundi 2 septembre 1996  
à Monsieur le Directeur  
de Fata Morgana

Le seul fait que Benoist a collaboré à ces revues antisémites naturellement camouflées, puisque la loi les interdit, si elles sont trop déclarées, l'en rend complice. Il est antisémite par le lieu où il a écrit et édité. Enfin, il a fondé le GRECE, dont Le Pen a été président.

J'ai publié des livres à Fata Morgana lorsque cette maison d'édition était convenable. La publication que vous avez faite du livre incohérent de Benoist, m'en écarte désormais, du moins aussi longtemps que vous ne l'aurez pas rayé de votre catalogue, et retiré de la vente.

Blanchot

P.S. — Je cite, entre autres : August von Kageneck : « Quand je feuillette l'ouvrage d'Alain de Benoist, *Vu de droite*, je retrouve, moi, Allemand, tous les cauchemars de ma jeunesse<sup>31</sup>. »

29. Christophe Bident, *Maurice Blanchot — partenaire invisible*, op. cit., p. 582, n. 1.

30. *Ibid.*, p. 573, n. 1.

31. Maurice Blanchot, « Lettre à Bruno Roy, 2 septembre 1996 », *La Quinzaine littéraire*, n° 703, 1<sup>er</sup>-15 novembre 1996, p. 5. Je cite cette lettre *in extenso*, histoire, peut-être, de donner jeu au jeu, comme à toutes les interprétations et à tous les calculs.

Cette lettre, où le calcul n'est pas absent (comment le pourrait-il, encore une fois?), est sans appel. J'y reviendrai sous peu. Il convient, pour l'instant, de préciser davantage la situation, car Maurice Nadeau, et l'expression est de lui, n'aura pu « résister au désir d'extraire » un passage d'une lettre adressée par Bruno Roy à *La Quinzaine littéraire*. Un vulgaire chantage s'y donne à lire :

Cependant, si Maurice Blanchot prend l'initiative de rendre publique cette querelle, et si *La Quinzaine littéraire* met en cause Fata Morgana, je me verrais contraint d'user du droit de réponse que me donne la loi, et de rappeler que *moi* [c'est Roy qui souligne], je n'ai jamais écrit de texte anti-sémite... J'en serais triste, et je n'aimerais pas me voir dans l'obligation de rappeler des textes qu'il est préférable d'oublier. J'espère donc qu'il n'est pas trop tard pour que vous rappeliez à Maurice Blanchot que, depuis Oscar Wilde, il est rarement raisonnable de remuer la boue<sup>32</sup>.

Cette menace aurait laissé Blanchot « totalement indifférent », semble-t-il. Bruno Roy, de toute évidence, n'avait sans doute pas tout compris et comme la plupart des « procureurs politiques » (*D*, 57) de l'écrivain, cet éditeur n'aura peut-être jamais « commencé à lire ou à entendre Blanchot » (*D*, 57). Je ne peux consacrer à la lettre de Blanchot la lecture qu'elle exigerait, mais je rappellerai ceci : premièrement, que certains des textes que Bruno Roy juge « préférable[s] d'oublier » avaient déjà été republiés, avec l'accord de leur auteur, exactement vingt ans auparavant dans un numéro spécial que *Gramma* avait alors consacré à Blanchot, numéro auquel avait d'ailleurs participé Jacques Derrida ; qui plus est, une bibliographie extensive des textes de cette époque accompagnait le numéro en question : c'est dire qu'en 1996, contrairement à ce que Bruno Roy semble croire, ces textes problématiques étaient tout sauf « secrets » ; deuxièmement, que l'engagement politique de Blanchot durant les années trente avait déjà été, en 1996, largement documenté et que les textes publiés dans les journaux et revues d'extrême-droite de cette époque avaient déjà fait l'objet de lectures, pour la plupart tendancieuses ; finalement, que Blanchot a derrière lui, au moment où il signe cette lettre, une œuvre qui depuis plus de trente ans se sera acharnée à penser ces questions, questions les plus lourdes, les plus désastreuses, et auxquelles aura cherché à répondre son œuvre comme à une exigence d'écrire.

On pourrait multiplier les arguments qui rendent caduc et pour le moins douteux le « chantage » de Bruno Roy. On se contentera de ceci,

32. Bruno Roy, « Lettre à l'éditeur », *La Quinzaine littéraire*, n° 703, 1<sup>er</sup>-15 novembre 1996, p. 5.



peut-être, à savoir cette lettre que n'aura pas su lire son éditeur, ce témoignage qu'il n'aura pas su entendre, lettre qui, si dévastatrice soit-elle pour Alain de Benoist, n'épargne pas pour autant son signataire. Car Blanchot ne condamne pas seulement, il ne dénonce pas en tant que tel le livre ou les textes que Benoist aurait signés : sa condamnation va *plus loin*, dans la mesure où c'est « le *seul fait* que Benoist a[il] collaboré à ces revues antisémites » qui « l'en rend complice ». C'est dire qu'avant même d'avoir écrit quoi que ce soit, Benoist « est antisémite par le lieu où il a écrit et édité ». On comprend mieux pourquoi Blanchot aura quitté Fata Morgana, maison d'édition dès lors inconvenante, trouvant par chance refuge chez celui qui, par amitié, par hospitalité — car c'est cela aussi, la lecture : cet accueil de l'autre, cette venue du texte de l'autre comme hôte —, l'hébergera dans sa maison, à *Demeure*<sup>33</sup>.

C'est dans ce contexte, entre autres, qu'il faut replacer le geste testimonial de Jacques Derrida. Aussi faudrait-il pouvoir comparer entre elles les différentes versions de la lecture qu'il consacre à *L'instant de ma mort*. Il faudrait savoir, par exemple (et en premier lieu), si le texte de la conférence qu'il a prononcée le 24 juillet 1995 contenait déjà, *in extenso*, le récit de Blanchot, ou si sa lecture se contentait alors de n'en citer que de larges extraits. Car dans la mesure où l'impression des actes du colloque *Passions de la littérature* fut achevée en septembre 1996, il serait difficile de croire que Derrida ait pu tenir compte de cette affaire — qui semble s'être déclarée quelques jours plus tôt — et qu'il ait réécrit son

33. Mais que dire alors, que penser de *Combat*, de *L'Insurgé*, du *Rempart*, revues où Blanchot aura publié tant de textes dans les années trente ? Si ces revues et journaux ne se déclaraient pas ouvertement antisémites (*Le Rempart* se faisant même un devoir de dénoncer l'antisémitisme hitlérien), il reste que, pour la plupart antiparlementaristes, anti-communistes, anticapitalistes, ils abritaient parfois en leurs pages les textes d'antisémites notoires. Que penser dès lors de la lettre que signe Blanchot, sinon qu'elle reconnaît, à sa manière, la plus lourde et la plus grave des responsabilités ? Ce n'est pas dire, comme certains ont bien voulu le croire, que Blanchot admet par là — conscience coupable oblige — un antisémitisme passé. On chercherait en vain un tel aveu — une confession — dans l'œuvre de Blanchot. D'autant plus que même dans ses textes les plus violemment révolutionnaires, Blanchot se sera opposé au nazisme et à l'antisémitisme hitlérien, ce qu'il oublie parfois commodément ses procureurs les plus acharnés. Cela, évidemment, ne le dégage d'aucune responsabilité : cette lettre en porte le témoignage. Je développe plus avant cette question dans une thèse en cours intitulée *L'exigence d'écrire. Éthique et responsabilité dans l'œuvre de Maurice Blanchot*. Il faudrait peut-être retenir que la « dimension éthique ouverte par Blanchot, comme l'écrit Christophe Bident, consiste précisément en ce qu'il nous donne, violemment, l'irrespirable à respirer, l'impensable à penser, legs majeur et malheureux d'une "histoire de transformation des convictions" et d'un accès à "l'entretien infini" de l'écriture » (Christophe Bident, « Du politique au littéraire », *Ralentir travaux*, « Dossier Maurice Blanchot », n° 7, hiver 1997, p. 53).

texte de manière à y « rassembler », à y reproduire le récit de Blanchot. Il serait plus juste de croire que *L'instant de ma mort* y était déjà « archivé », et ce, dès 1995, l'économie du texte tout entier me paraissant en effet structurée autour de cette promesse. Et de fait, les versions de 1996 et de 1998 ne connaîtront pas de différences notoires, si ce n'est celle du titre lui-même, évidemment. Tout au plus Derrida tiendra-t-il à souligner, dans la version de 1998, la présence du mot demeure en ses différentes manifestations dans le récit de Blanchot.

Mais pour le dire encore une fois, le partage entre l'empirique et l'essentiel ne change rien au geste de Derrida. L'acte demeure testimonial. En fait, cette querelle, déclenchée quelques jours avant que paraisse *Passions de la littérature*, rend peut-être davantage significative — mais par un heureux hasard, un contretemps incalculable — la « domiciliation » de *L'instant de ma mort*. Car en somme, cette affaire (qui n'en est pas une, il faut bien l'admettre) n'aura attendu ni Alain de Benoist ni Bruno Roy pour se déclarer. Avant eux, Jeffrey Melhman et d'autres s'étaient intéressés à la politique de Blanchot. Avec raison, sans doute, mais sans que leurs travaux ne rendent justice à une certaine éthique de lecture, si ce n'est à l'éthique même<sup>34</sup>.

Or il ne faut pas s'y tromper : *Demeure. Maurice Blanchot* est aussi un vibrant plaidoyer au nom d'une éthique de la lecture, Derrida y dénonçant ouvertement ceux qui « ne lisent ni ne pensent ce qu'ils jugent et diagnostiquent » (D, 59). « Ils n'ont certes pas tort de s'intéresser à la politique de Blanchot », écrit-il au sujet de ses procureurs politiques, « mais ils devraient pour cela au moins commencer par le lire et apprendre à le lire. En particulier là où la fiction joue un jeu si dangereux et si déroutant avec le sérieux ou la véricité du témoignage » (D, 58). Et c'est dire, du même coup, toute la portée de cet acte testimonial. La lecture est avant tout une responsabilité qui exige l'invention d'un lieu de rencontre. Le lecteur est d'abord un hôte. C'est à cette possibilité, c'est à cette exigence que s'ouvre *Demeure. Maurice Blanchot* et c'est pourquoi « le commentaire de Derrida peut aussi être lu comme une réponse, au

34. On aura avantage à consulter des auteurs qui, depuis quelques années maintenant, ont su consacrer à cette question importante des textes et des ouvrages d'une rigueur exemplaire et dans lesquels le nom et l'œuvre de Maurice Blanchot ne servent pas de preuves dans le procès que certains voudraient tenter à la déconstruction. Voir, entre autres, l'excellent essai biographique de Christophe Bident, *Maurice Blanchot — partenaire invisible* (op. cit.), mais aussi l'ouvrage de Leslie Hill, *Blanchot : Extreme Contemporary* (Londres et New York, Routledge, coll. « Warwick Studies in European Philosophy », 1997), qui retrace l'itinéraire intellectuel de l'auteur depuis les années trente.

sens qu'il accorde à ce mot relativement à la responsabilité même, où le devoir d'amitié et d'insoumission doit toujours avoir préséance sur le droit au sens strict<sup>35</sup>».

Cette différence entre devoir et droit, d'une certaine façon, est aussi celle de deux positions irréconciliables dans l'affaire qui nous intéresse, positions tout aussi intenable l'une que l'autre. Se réclamant « d'un droit de réponse » « que [lui] donne la loi », Bruno Roy se plaît en effet à rappeler l'autre à ses responsabilités et, dans le même souffle, se complaît dans la certitude de sa propre subjectivité, rappelant l'intégrité de son « moi » et de sa bonne conscience : « moi, je n'ai jamais écrit de texte antisémite... », précise-t-il en effet, tenant ainsi, sous la menace du chantage, l'autre en otage. Derrida, quant à lui, répond essentiellement — pour l'amitié — à un devoir d'amitié. Sujet inquiet de l'autre et témoignant pour autrui, il serait sans doute possible de dire, après Lévinas, que sa responsabilité illimitée l'aura toujours déjà placé en position d'« hôte » : « là surgit la parole poétique<sup>36</sup> ». C'est là toute la question de la réponse et de la responsabilité — question qui engage non seulement le geste par lequel Derrida prendra « sur » soi et « en » soi *L'instant de ma mort*<sup>37</sup>, mais également l'écriture même de *Demeure*,

35. Ginette Michaud, art. cité, p. 12. Si *Demeure* doit être lu comme la réponse de Derrida aux procureurs politiques de Maurice Blanchot, s'il se veut un plaidoyer en faveur d'une éthique de la lecture, c'est que ce livre engage aussi le débat, après coup, de manière à la fois plus générale et plus ciblée, avec certains détracteurs de la « déconstruction ». Après coup, c'est-à-dire plus tard, à l'occasion de la réédition de *Demeure* et sous la forme d'un petit « Post-scriptum » qui n'accompagnait pas encore la version du texte publié dans *Passions de la littérature*. Ce petit texte, que Derrida aura intitulé « Lire "au-delà du début" ou Du venin dans les lettres. Post-scriptum et "supplément littéraire" », pose aussi la question de la réponse. En d'autres termes, certes, mais très explicitement. « Doit-on répondre ? » (*D*, 141), demande-t-il cette fois à propos d'une lettre injurieuse, publiée le 2 mai 1997 dans le *Times Literary Supplement* : Derrida, et à travers lui la déconstruction, y faisant encore les frais d'attaques gratuites et hargneuses. Or ce plaidoyer, cette réponse ainsi placée à la fin de *Demeure*. *Maurice Blanchot*, me semble faire écho à cette autre réflexion sur l'éthique de la lecture que l'on retrouve dans les pages de *Mémoires. Pour Paul de Man*, rapprochant davantage ces deux livres essentiels qui, me semble-t-il, en appellent avec la même urgence à une éthique de la lecture et qui, à tout le moins, partagent le même mot d'ordre, « commencer par lire et entendre l'autre » (Jacques Derrida, *Mémoires. Pour Paul de Man*, op. cit., p. 226 ; je souligne).

36. Jacques Derrida, « Une hospitalité à l'infini », dans Mohammed Seffahi et Michel Wieviorka (dir.), *Manifeste pour l'hospitalité. Autour de Jacques Derrida*, Grigny, Paroles d'aube, coll. « Paroles d'aube », 1999, p. 98.

37. Comme le remarque Ginette Michaud, « prendre "en" soi le récit de Blanchot, cela équivaut aussi à le prendre "sur" soi, à endosser la parole fictive comme vérité, quelque ambigu puisse-t-il demeurer. Autrement dit, en accueillant de la sorte le texte de Blanchot, et jusqu'à ce point, Derrida tranche en faveur de l'honneur et de la résistance du narrateur alors que Blanchot, on le sait, a récemment été mis en joue [...] pour ses écrits

sa parole de commentaire. « L'hospitalité doit être tellement inventive, écrit Derrida, réglée sur l'autre et sur l'accueil de l'autre, que chaque expérience d'hospitalité doit inventer un nouveau langage<sup>38</sup>. »

\*

Si j'insiste tant sur l'acte testimonial de Derrida depuis le début de cette lecture, c'est que cette hospitalité offerte à *L'instant de ma mort*, cette « domiciliation », pour inhabituelle qu'elle soit, n'est pas inédite. Ce n'est pas la première fois que Derrida prend ainsi « sur » soi, « en » soi, le texte d'un ami « mis en joue » pour des raisons politiques. Ce n'est pas la première fois que la question de la réponse, que cette lourde question de la responsabilité est ainsi traitée. Aussi faudrait-il ouvrir ici un long chapitre, entamer une lecture patiente. Il faudrait lire, il faudrait « laisser lire<sup>39</sup> » encore. Je ne peux que rappeler rapidement, beaucoup trop rapidement, qu'en 1988, Derrida publiait un ouvrage intitulé *Mémoires. Pour Paul de Man*. Ce livre contenait trois conférences écrites en 1984 en hommage à l'ami disparu. À ces textes hantés par le deuil, Derrida ajoutera un quatrième essai, plus troublant encore, qu'un événement aura en quelque sorte appelé et auquel le philosophe aura senti l'urgente nécessité de répondre. Il s'agissait de la découverte en 1987 d'articles journalistiques signés par Paul de Man entre 1940 et 1942 en Belgique : textes inquiétants, désastreux, et qui rappellent — précisément en ce qu'ils appellent aux mêmes responsabilités, à la même exigence de lecture, exigence la plus haute — les textes journalistiques des années trente signés par Maurice Blanchot.

Il faudrait prendre le temps d'analyser ce qui aura été, pour Derrida, un acte testimonial d'une tout autre portée, mais qu'il aura néanmoins répété, reporté à *Demeure*. Car le texte intitulé « Comme le bruit de la mer au fond d'un coquillage. La guerre de Paul de Man » hébergera aussi, comme une archive, un des articles journalistiques signés par Paul de Man, celui-là même dont Derrida écrira qu'il lui avait paru « le plus insoutenable<sup>40</sup> ». En citant *in extenso* le texte de son ami, Derrida, là encore — mais dans une tout autre mesure —, prendra « en » soi,

politiques des années trente (l'expérience de l'indécidable ne se résorbe donc jamais dans l'indécision, comme le voudraient les détracteurs de la "déconstruction")» (art. cité., p. 12).

38. Jacques Derrida, « Une hospitalité à l'infini », dans *Manifeste pour l'hospitalité. Autour de Jacques Derrida*, op. cit., p. 98.

39. Jacques Derrida, « Pas », dans *Parages*, op. cit., p. 43.

40. Jacques Derrida, *Mémoires. Pour Paul de Man*, op. cit., p. 187.

« sur » soi, la guerre secrète de Paul de Man, si ce n'est l'insoutenable même. Blessure vive, on s'en doute : archive douloureuse à conserver pour la mémoire et pour l'avenir. Car en somme, l'archive,

si nous voulons savoir ce que cela aura voulu dire, nous ne le saurons que dans les temps à venir. Peut-être. Non pas demain mais dans les temps à venir, tout à l'heure ou peut-être jamais. Une messianicité spectrale travaille le concept d'archive et le lie, comme la religion, comme l'histoire, comme la science même, à une expérience très singulière de la promesse. (MA, 60)

C'est la question de l'avenir et de l'à-venir même, la question « d'une responsabilité pour demain » (MA, 60). C'est reconnaître qu'il n'est pas « préférable d'oublier » ces textes douloureux. Tout au contraire. Il faut les lire, c'est la leçon de l'archive. « Commencer par le lire et apprendre à le lire » (D, 58), écrit Derrida au sujet de Blanchot, mais c'est déjà ce qu'il aura répété dans ces *Mémoires*, pour la mémoire : « Oui, le lire, voilà la tâche<sup>41</sup>. »

41. *Ibid.*, p. 151.